

des mouvements tumultueux qu'entraînent les jouissances vénériennes pendant la grossesse, les rapprochements conjugaux devront être interdits dans les premiers mois, surtout aux femmes nouvellement mariées et à celles qui ont déjà eu des avortements. Si, cependant, des désirs se faisaient trop vivement sentir de part et d'autre, il y aurait souvent plus d'inconvénient à y résister que de danger à les satisfaire, surtout avec modération; pendant les six derniers mois de la grossesse, les effets du coït sont beaucoup moins fâcheux: on peut donc s'y livrer avec moins de ménagement.

HYGIÈNE DES FEMMES EN COUCHE.

Le terme de la grossesse étant arrivé, dès que les premiers phénomènes du travail se manifestent, il est important de débarrasser la femme des vêtements et des liens qui pourraient la gêner, et de lui faire prendre un ou deux lavements émollients pour vider les gros intestins et le rectum, dont les matières, accumulées dans leurs cavités, pourraient rendre l'accouchement plus difficile. Il serait également utile de recourir à la sonde, si la pression qu'exerce la matrice sur le col de la vessie empêchait la malade

d'uriner. Sans chercher à étouffer ses cris, on devra lui dire de les modérer pour ménager ses forces; et, sous un prétexte quelconque, on éloignera d'elle les personnes, même la mère, la sœur ou le mari, dont la présence pourrait la contrarier.

Si, malgré la fréquence et la force des douleurs, la dilatation utérine ne s'opérait que lentement, on pratiquerait une saignée, surtout si la femme était d'une forte constitution et éprouvait des douleurs de tête et une pesanteur dans les membres; pour remédier à la rigidité des organes génitaux, on pourrait avoir recours soit à des fumigations émollientes tièdes, dirigées vers ces parties, soit à l'emploi des bains et à des injections mucilagineuses de guimauve ou de graines de lin, ou à des onctions faites sur ces organes avec des corps gras, et surtout avec de la pommade de belladone. Si le travail était suspendu et si les douleurs languissaient, on administrerait le seigle ergoté; mais il faudrait s'assurer avant que le col de la matrice offre une dilatation suffisante. On devra, au contraire, toujours rejeter, comme nuisibles et dangereux, les purgatifs, les vomitifs, les lavements irritants et les sternutatoires ordonnés dans le but de réveiller les douleurs et d'activer le travail; enfin, après la dilatation suffisante du col, si la poche des eaux, se présentant à l'orifice utérin, offrait trop de résistance et retardait l'accouchement, on devrait en opérer la rupture en pressant légèrement avec l'ongle

du doigt indicateur, ou avec la pointe de ciseaux guidés par ce même doigt.

Pour éviter, autant que possible, les déchirures du périnée distendu par la tête de l'enfant arrivée à la vulve, on doit non-seulement soutenir avec la paume de la main la cloison périnéale, mais encore engager la femme à modérer ses efforts, et à écarter et à fléchir un peu moins les cuisses, afin qu'étant moins tendues, les parties que l'on soutient se moulent mieux sur la tête du fœtus.

L'expulsion de ce dernier étant opérée, on doit s'occuper de la délivrance, qui a lieu ordinairement à la suite de quelques douleurs, et qu'on aide en saisissant le cordon ombilical, en exerçant sur lui de légères tractions. Après cette opération, dont l'accoucheur ne doit, en général, s'occuper que lorsqu'il a donné les premiers soins au nouveau-né, il faut nettoyer la vulve et toutes les parties souillées par le sang et les autres matières avec de l'eau tiède simple, ou avec un peu de vin si ces organes sont relâchés.

Il est bon de laisser la femme sur le lit dit *de misère* tant que le sang qui s'échappe de la vulve coule liquide et abondant; cependant, il ne faut pas trop tarder de la transporter dans le lit où elle doit passer le temps de ses couches, à moins qu'il ne survienne une hémorrhagie abondante, des convulsions ou autres accidents, qui sont les suites d'une extrême faiblesse; dans ce cas, on attendra un peu, afin de

donner le temps aux fonctions de reprendre leur type normal; mais dans quelque situation heureuse que soit la femme, on lui défendra toujours de se lever et d'aller vers son lit, car elle s'expose ainsi aux divers déplacements de la matrice, et à mille autres accidents: il convient même de mettre les deux lits en contact par leur bord, de façon que l'on puisse faire glisser la malade presque sans la mouvoir, au moyen du drap sur lequel elle se trouve, dans le lit de travail.

Avant d'opérer ce transport d'une couche à une autre, on doit toujours changer le linge de la femme, pourvu qu'il soit sec et modérément chaud, et ne jamais suivre le préjugé absurde qui ne permet cette mesure de propreté qu'après le septième ou le neuvième jour. Lorsque la malade se trouve couchée convenablement dans son lit, qu'il faut avoir soin de bassiner dans les saisons froides ou humides, on couvre ses mamelles d'une serviette molle ou d'un mouchoir de mousseline plié en huit; mais on doit toujours éviter de comprimer ces organes, d'y entretenir une chaleur immodérée, et surtout d'y appliquer des cataplasmes astringents et répercussifs, dans le but de prévenir *la montée du lait*. Il en est de même du bandage de ventre, qui ne doit être que légèrement serré et simplement contentif; il se compose ordinairement d'une serviette pliée en écusson, et qu'on place sur l'hypogastre, la pointe tournée vers la vulve, puis d'une autre serviette pliée en

trois, suivant sa longueur, et qu'on applique comme un bandage de corps autour du ventre, en y comprenant les hanches. Il est bon de dire que, pour éviter les plis, on doit soutenir cette dernière serviette en haut, au moyen d'un double bout de bande disposé en bretelle, et en bas, en y attachant les deux extrémités de la serviette placée en chauffoir, qui a pour but de recevoir les matières qui s'échappent de la vulve.

Comme, en parlant de la fièvre de lait, des lochies et de l'inflammation des mamelles, il a été question des autres soins qu'exige l'état des femmes en couche, nous nous contenterons de dire, pour ne pas nous répéter, qu'elles doivent habiter une chambre vaste, bien aérée, chauffée en hiver, et dont l'air devra être renouvelé une ou deux fois par jour, en ouvrant les fenêtres après avoir bien couvert l'accouchée et fermé les rideaux de son lit. Le calme de l'esprit, le repos du corps, sont indispensables. Les anciens étaient si bien convaincus de l'utilité de ce précepte, qu'à Rome les magistrats eux-mêmes n'avaient pas le droit d'entrer dans la maison d'une femme en couche pour l'exécution d'une sentence : *Juvénal* dit qu'afin que tous les citoyens respectassent cet asile, il suffisait de suspendre une couronne à la porte.

Foribus suspende coronas

Jam pater es.....

C'est souvent aux visites d'amies, de voisines, de

connaissances, d'étiquette ou de parents, qu'on doit attribuer une foule de maladies qui ont les suites les plus fâcheuses.

Le temps qu'une femme en couche doit rester au lit est nécessairement très-variable, et le terme fixe de neuf jours, que le vulgaire adopte, ne doit l'être que comme une période moyenne et générale; dans quelques cas six jours suffisent, tandis que, dans d'autres, quinze ou vingt jours sont indispensables, surtout si les symphyses sont fatiguées, si la matrice est disposée à se déplacer, et si la santé générale est chancelante. Du reste, les premiers essais du lever ne doivent se prolonger que d'une demi-heure à une heure sur une chaise longue ou un canapé; mais jamais les femmes nouvellement accouchées ne doivent consacrer leur première sortie à aller à l'église y faire ce qu'elles appellent leurs *relevailles*: l'air froid et humide qui y règne, et la position agenouillée dans laquelle elles s'y tiennent, les exposent à y puiser les principes d'affections graves. Une religion éclairée et bien entendue défend de pareilles imprudences, et ordonne, au contraire, qu'avant d'aller rendre grâces à Dieu dans l'église, les femmes nouvellement accouchées aient repris des forces chez elles, et ne fassent leurs premières sorties que par un beau temps, et après s'être assurées que leur santé est suffisamment rétablie pour qu'elles puissent, sans danger, s'exposer à l'air libre. Il est encore un usage qui

demande toute l'attention du médecin, c'est le repas du baptême, auquel les nouvelles accouchées ne devront jamais assister, à moins qu'il n'ait lieu après le dixième jour : encore doivent-elles y apporter la plus grande réserve, pour ne pas faire succéder des jours de deuil à un jour de fête.

FIN.



BIBLIOTECA

1000417



1030000237

